



# Commission des établissements humains

Distr. LIMITEE

HS/C/16/L.1/Add.8 4 mai 1997

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

Seizième session Nairobi, 28 avril - 7 mai 1997 Point 16 de l'ordre du jour

#### ADOPTION DU RAPPORT

Projet de compte rendu des travaux de la Commission des établissements humains à sa seizième session

Rapporteur : M. Pavel Suian (Roumanie)

### Additif

Chapitre -. QUESTIONS DE COORDINATION (Point 12 de l'ordre du jour)

#### A. Introduction

1. Le Comité I a examiné le point 12 de l'ordre du jour à sa 4ème séance, le ler mai. Ce point comportait trois sous-points : a) coopération entre le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); b) coopération avec les organismes et organisations du système des Nations Unies, les organisations internationales extérieures au système et les organisations non gouvernementales; c) questions découlant des résolutions des principaux

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

organes délibérants de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organes intergouvernementaux portées à l'attention de la Commission. Le Comité était saisi des documents suivants :

- a) Rapport d'activités commun des Directeurs exécutifs du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (HS/C/16/14 et Corr.1);
- b) Le rapport du Directeur exécutif sur les activités de coordination et de coopération avec les organismes et organisations des Nations Unies, ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales (HS/C/16/2/Add.3 et Corr.1);
- c) Le rapport du Directeur exécutif sur la mise en oeuvre d'Action 21 (HS/C/16/15 et Corr.1);
- d) Le rapport du Directeur exécutif sur les questions découlant des résolutions des principaux organes délibérants de l'Organisation des Nations Unies et des organes intergouvernementaux portées à l'attention de la Commission (HS/C/16/16);
- e) Une note sur les principales décisions et résolutions de l'Assemblée générale (cinquantième et cinquante et unième sessions), du Conseil économique et social et des autres organes des Nations Unies pertinentes pour le travail de la Commission (HS/C/16/CRP.1).
- 2. Présentant ce point de l'ordre du jour, le représentant du Sous-Secrétaire général a indiqué que la coopération entre le Centre et le PNUE s'était principalement inscrite dans le cadre des préparatifs d'Habitat II et de son suivi. Le PNUE avait fourni une assistance de caractère général au titre des préparatifs de la Conférence en mettant à disposition du personnel, en organisant la Journée mondiale de l'environnement à Istanbul, en participant à la conférence sur la gestion des ressources en eau des grandes villes et agglomérations et en apportant son concours à des publications spéciales comme le World Resources Report 1996-1997, axé sur les villes, et Making Cities Work (Pour des villes vivables), concernant le rôle des autorités locales. Les préparatifs d'Habitat II et son suivi avaient également

occupé une place prépondérante dans les quatre domaines traditionnels de coopération entre le PNUE et le CNUEH (Habitat) : évaluation de l'état de l'environnement dans les établissements humains; prise en compte de l'environnement dans la planification et la gestion des établissements; écotechnologie; recherche. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) avait également coopéré avec le Centre international d'écotechnologie (CIET) du PNUD et le Groupe d'étude conjoint sur la continuité entre les secours d'urgence et les activités de développement.

- 3. La coopération entre le Centre et le PNUE était entrée dans une ère nouvelle en janvier 1996, lorsque ces deux organisations s'étaient officiellement alliées dans le cadre du Programme des cités viables. Par la suite, tant la Commission que le Conseil d'administration du PNUE avaient lancé des appels répétés en faveur d'une collaboration plus efficace. Avec l'adoption du Programme pour l'habitat, avait été mis en place un cadre nouveau pour la coopération à venir entre le CNUEH (Habitat) et le PNUE. Eu égard à l'objectif majeur du Programme pour l'habitat - des établissements humains durables, le Programme des cités viables était susceptible de devenir le principal instrument de collaboration aux fins de l'exécution entre le Centre et le PNUE. Le rôle catalyseur joué par le Programme des cités viables dans le rapprochement des divers programmes concernant le domaine urbain mis en oeuvre par des organisations internationales et des grandes villes visant à agir dans le domaine de l'environnement urbain, était porteur d'une avancée majeure - une intégration et une coordination plus poussées des activités du système des Nations Unies et de celles des communautés et autorités locales.
- 4. A propos du deuxième sous-point, le représentant du Sous-Secrétaire général a indiqué que durant la période considérée, la coordination et la coopération avec les organismes et organisations du système des Nations Unies, les organisations internationales extérieures au système et les organisations non gouvernementales avaient connu une vigoureuse expansion, conformément aux résolutions 14/8 et 15/12 de la Commission. Le cadre préconisé dans ces résolutions englobait, notamment, le processus préparatoire d'Habitat II.

En raison de la primauté et du caractère intégré du processus Habitat II, au cours de l'exercice biennal écoulé la coopération avec les organes "extérieurs" avait tendu à porter pour l'essentiel sur ce processus.

- A titre d'exemple de coopération au sein du système des Nations Unies, le représentant a signalé que, grâce à une collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale, de nombreux pays en développement avaient bénéficié d'un soutien financier et technique pour les aider à formuler leurs plans nationaux d'action et à participer aux diverses réunions préparatoires à la Conférence. Le système des Nations Unies avait en outre organisé des séminaires thématiques, colloques, tables rondes et ateliers destinés à promouvoir le processus Habitat II dans toutes les régions. Outre leur entière participation aux activités de la Conférence proprement dite, le système des Nations Unies, les organisations internationales extérieures au système et les organisations non gouvernementales avaient parrainé un large éventail d'activités parallèles et y avaient participé - notamment les dialogues sur l'Habitat pour le XXIe siècle. Tous les groupes partenaires étaient en train d'élaborer des plans de travail prévoyant des actions spécifiques à entreprendre touchant l'application, la surveillance, l'évaluation et la popularisation du Programme pour l'habitat à tous les échelons.
- 6. Au sujet du troisième sous-point, le représentant a demandé au Comité de formuler des directives sur la marche à suivre pour assurer la mise en oeuvre intégrale des résolutions s'adressant aux organes, institutions et organisations du système des Nations Unies, ou expressément au CNUEH (Habitat).

## B. <u>Débat</u>

7. Les délégations ont estimé nécessaire de promouvoir la collaboration à l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies en vue de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat et des activités concernant les établissements humains, dans le souci d'utiliser au mieux les ressources et capacités complémentaires existant au sein des divers organismes et

organisations oeuvrant dans le domaine des établissements humains. Elles ont également jugé nécessaire que le Centre aborde les questions découlant des résolutions des organes délibérants de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organes intergouvernementaux, compte tenu du mandat et du Programme de travail du Centre.

C. Décisions de la Commission

\_\_\_\_